

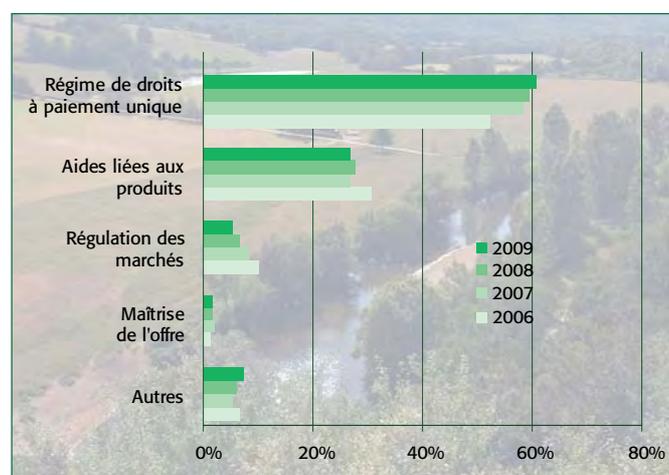
# LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2009

En 2009, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèvent à 16,1 milliards d'euros, dont 60 % financés par l'Union européenne. Ils augmentent de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, progressent de 4,9 %. L'année 2009 est marquée par les importants soutiens apportés aux secteurs en crise. A l'inverse, les dépenses de développement rural reculent, avec la baisse des paiements des stocks de l'ancien règlement de développement rural 2000-2006 et la poursuite de la montée en charge du nouveau règlement de développement rural 2007-2013.

## FORTE PROGRESSION DES AIDES DE MARCHÉS ET REVENUS AGRICOLES

En 2009, les aides de marchés et revenus agricoles s'élèvent à 10,1 milliards, soit 8 % de plus qu'en 2008. L'augmentation des aides de gestion des aléas de production et d'allègement des aides est très prononcée. La croissance de l'aide alimentaire est également très forte (*graphique 1*).

1 - LES AIDES AUX MARCHÉS ET REVENUS AGRICOLES\*



\* Hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière  
Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges.  
Source : MAAP-SAFSL

La conjoncture agricole particulièrement défavorable des années 2008 et 2009 a conduit l'Etat à mettre en place des plans d'allègement de charges. En 2009, le Plan exceptionnel de soutien à l'agriculture (PSEA) annoncé en octobre est venu compléter les soutiens nationaux apportés dans le cadre du plan d'urgence décidé en novembre 2008 et des mesures prises pour soutenir les secteurs en crise. Ainsi, les aides de crises versées en 2009 s'élèvent à 214,4 millions (dont 70,9 millions au titre de la fièvre catarrhale ovine, hors

vaccination et abattages), soit 17 % des soutiens nationaux aux marchés et revenus agricoles (7 % en 2008).

Les aides découplées liées au régime des DPU (5,7 milliards) diminuent de 2,1 % par rapport à 2008. Elles retrouvent leur niveau de 2007. D'une part la modulation au-dessus de 5 000 Euros est passée directement de 5 % en 2008 à 7 % en 2009 et d'autre part un taux de 11 % s'applique désormais au-delà de 300 000 Euros.

Les aides de régulation des marchés (485,0 millions) reculent de 22,3 %, dans la lignée des fortes baisses des années précédentes.

Les restitutions à l'exportation (129,0 millions) ont chuté de 39,0 % en 2009. Elles ont été supprimées pour de nombreux produits à l'automne 2008 (notamment le sucre, les fruits et légumes, les viandes porcines).

Les dépenses d'intervention (80,1 millions) baissent de 16,8 %. Les aides au stockage de produits laitiers sont multipliées par trois alors que pour les viandes porcines, elles disparaissent quasiment.

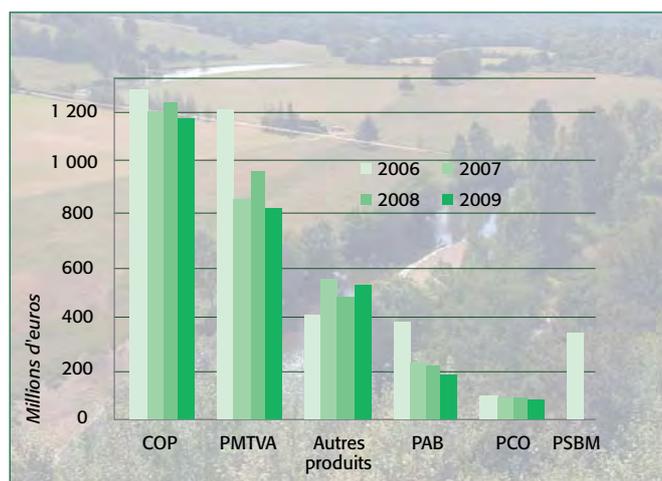
Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur, uniquement européennes, reculent de 45,7 % à 49,1 millions.

Les autres soutiens pour la régulation des marchés sont stables.

Les aides liées aux produits (2,5 milliards) diminuent de 6,4 % (*graphique 2*).

La hausse des aides nationales atteint 24,9 %. Elle est essentiellement due aux soutiens apportés aux exploitations touchées par la fièvre catarrhale ovine (FCO). Les aides européennes liées aux produits (2,2 milliards) reculent globalement de 9,4 %.

2 - LES AIDES LIÉES AUX PRODUITS



Source : MAAP-SAFSL

L'aide compensatrice à l'hectare des céréales, oléagineux, protéagineux (COP) diminue de 5,1 % : les aides aux oléagineux, protéagineux et chanvre progressent sensiblement alors que les autres sont en diminution. La PMTVA et la PAB baissent de 14,7 % pour l'une et de 16,1 % pour l'autre. Les avances autorisées ne sont plus que de 70 %

depuis 2009 (contre 80% en 2008) et le montant de la modulation est directement déduit du montant de l'aide. La PBC diminue de 5,6%. Les autres aides européennes liées aux produits (344,0 millions) reculent de 3,9%. Néanmoins, l'aide aux cultures énergétiques progresse de 18% et la prime aux protéagineux augmente de 24%.

**Les aides de maîtrise de l'offre passent de -379,0 millions en 2008 à + 376,7 millions en 2009.** Le solde 2009 du fonds de restructuration est positif de 240,6 millions alors qu'il était négatif de plus d'un demi-milliard en 2008.

La stabilité des autres aides de maîtrise de l'offre masque le triplement de l'aide communautaire associée au gel volontaire (36,5 millions) et la diminution de 41,9% de l'aide nationale à la cessation d'activité laitière (26,6 millions).

**Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières reculent de 18,5% à 99,7 millions.** Les aides nationales (38,4 millions) chutent de 38,0% et les aides européennes augmentent de 2% globalement.

**Les aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits (91,9 millions) progressent de 4,8%.**

**L'aide alimentaire (114,4 millions) augmente de 50,9%** après un repli de 12,3% en 2008. Le montant de l'aide nationale double en raison principalement de la reprise de la fourniture de viandes aux plus démunis. Les soutiens européens sont également plus importants qu'en 2008 (+ 39,8%).

**Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges progressent de 142%.** La conjoncture internationale avec la baisse des prix de certaines productions végétales et la hausse du prix des intrants a conduit l'Etat à mettre en place en novembre 2008 et octobre 2009 des plans de réduction de charges sous forme de prêts de trésorerie, de bonification de prêts, d'allègement de charges financières et sociales. Le financement de ces mesures est assuré par le budget national mais l'Europe y participe également.

Les exonérations de charges sociales des agriculteurs en difficulté s'élèvent à 472,3 millions.

En 2009, les paiements au titre du FAC ont été portés à 57,1 millions, soit une multiplication par 2,5 par rapport à 2008.

Les remboursements de TIPP baissent de 39,8% à 101,1 millions en 2009. Cette évolution est due à des dates de paiement très différenciées entre 2008 et 2009.

Les aides de l'Etat liées aux calamités diminuent de 31,5%. Les contributions additionnelles perçues par le FNGCA étant suffisantes pour couvrir les besoins, l'Etat ne lui a pas versé de subvention en 2009.

Pour la première fois en 2009, dans le cadre du programme national de la nouvelle OCM vitivinicole, le budget communautaire prend en charge le financement de l'assurance récolte.

## STABILITÉ DES AIDES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES VÉGÉTAUX ET DES ANIMAUX

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux se maintiennent à 434,1 millions.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux sont stables (249,0 millions).

Les aides destinées à la protection des végétaux (30 millions) progressent de 32,2%.

Les indemnités d'abattage diminuent de 24,9% à 41,6 millions.

La subvention au service public de l'équarrissage (154,75 millions) augmente de 9,1%.

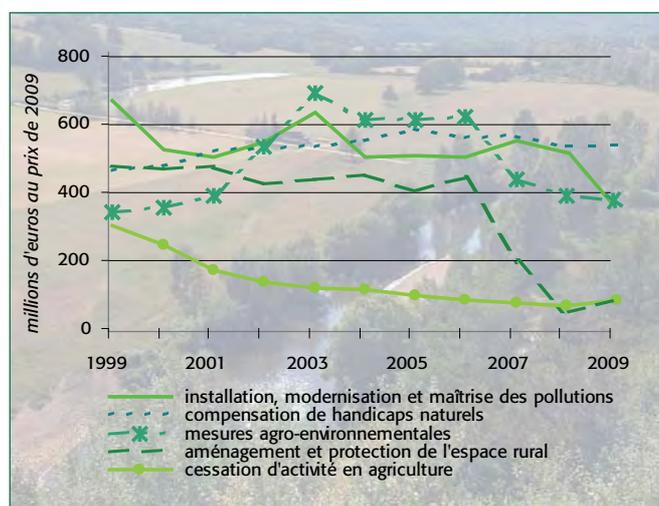
Les aides versées pour l'élimination des farines animales reculent de 24%.

## DIMINUTION DES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Les soutiens au développement rural passent de 1,678 milliard en 2008 à 1,486 milliard en 2009, soit une baisse de 11,5% (graphique 3).

Le recul des dépenses de développement rural résulte d'une très nette diminution des investissements dans les industries agro-alimentaires pour des raisons réglementaires et d'une baisse des bonifications de prêts. La crise a également eu un impact négatif. De surcroît, deux années après leur entrée en vigueur, les nouveaux dispositifs n'ont pas encore atteint leur régime de croisière.

3 - ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX SOUTIENS AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL



Source : MAAP-SAFSL

Hors mesures forestières, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2009, 82,3% de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils diminuent de 12,2%, passant de 1,394 milliard en 2008 à 1,223 milliard en 2009.

**Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (358,8 millions) baissent globalement de 28,7%.**

La bonification des prêts d'investissement (96,9 millions) diminue très fortement par rapport à 2008 (166,3 millions) en raison de la baisse tendancielle des taux, qui se traduit par la disparition rapide de prêts anciens pour lesquels la bonification était la plus élevée. La dotation jeunes agriculteurs (DJA) recule de 9,2 % à 96,9 millions. Le contexte actuel de ralentissement général de l'économie a pu peser sur les décisions d'installation de jeunes agriculteurs et différer certains projets.

Les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques (9,1 millions) baissent également fortement (-25,8 millions). Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) enregistre une baisse marquée. Après un pic de paiement en 2008, l'année 2009 se caractérise par un retour à « la normale » des paiements. Ainsi, en 2009, ce plan a mobilisé 102 millions. A l'inverse, on note une progression de deux mesures phares du 2<sup>ème</sup> pilier que sont le plan végétal pour l'environnement (PVE) et le plan de performance énergétique (PPE), nouveau dispositif lancé en 2009. Le PVE atteint 7,1 millions et le PPE 0,6 million en 2009.

L'année 2009 se caractérise par une hausse nouvelle des **aides pour la cessation d'activité** (+18,4%).

L'indemnité viagère de départ (IVD) a en effet augmenté de 17 millions du fait d'un abondement de crédits de 19 millions en cours d'année par le MAAP.

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (524,4 millions) augmentent de 1,3 % (+ 6,9 millions).

Les dépenses liées aux mesures agro-environnementales (374 millions) diminuent de 1,6 % (-6,3 millions). Cette baisse est due notamment à la diminution des versements de la prime herbagère agri-environnementale (-13,7 millions à 222 millions) liée à des retards de paiement dans les services déconcentrés mobilisés par le paiement anticipé des aides du 1er pilier de la PAC. A l'inverse, les nouveaux dispositifs de mesures agro-environnementales progressent nettement (+ 75,9 %).

Les dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (87,3 millions) augmentent de 68 %. Cette hausse est notamment liée au net accroissement des soutiens au financement des syndicats agricoles et à l'effort consenti en faveur des pôles d'excellence ruraux.

Les soutiens en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles diminuent très fortement (-95,8 %) du fait du pic de paiement en 2008.

Globalement, les concours publics pour les activités hippiques diminuent (-3,9 %).

#### HAUSSE DES SOUTIENS AU SECTEUR FORESTIER DANS LE CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN TEMPÊTE 2009

L'année 2009 est marquée par le démarrage des paiements du plan tempête 2009 consécutifs aux dommages causés par la tempête Klaus. Globalement, les soutiens au secteur forestier (431,4 millions) augmentent de 15,1 %.

Cette hausse est essentiellement due à la multiplication par 2,5 des aides en faveur du développement économique de la filière forêt-bois (112,4 millions).

Les aides en faveur de la gestion du patrimoine forestier public (192,9 millions) augmentent de 7 %. Le versement compensateur à l'ONF pour la gestion des forêts publiques atteint 144 millions.

La compensation partielle par l'Etat de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles des personnels fonctionnaires de l'ONF augmente également (+ 19 millions). Les aides en faveur de la prévention des risques et de protection de la forêt (41,5 millions) baissent de 23 %.

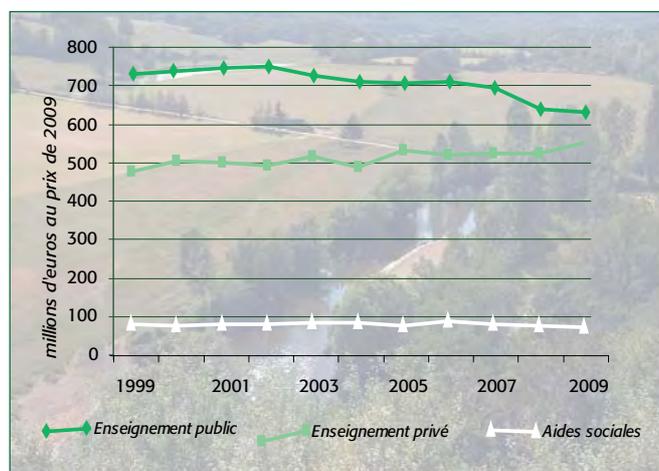
#### LÉGÈRE HAUSSE DES DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT-RECHERCHE

En 2009, les concours publics à l'enseignement et à la recherche s'élèvent à 2,347 milliards et augmentent de 2,7 % (+ 61,8 millions).

Ces financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,537 milliard) et le pôle recherche (810,4 millions).

A la rentrée scolaire 2009-2010, l'**enseignement technique agricole** a accueilli 171 269 élèves, (+ 268 élèves par rapport à l'année précédente). Les crédits globaux à l'enseignement technique agricole (1,264 milliard) augmentent de 2,5 % sous l'effet de la progression des soutiens aux établissements privés (+ 5,8 %) alors que ceux du public sont stables (*graphique 4*).

4 - EVOLUTION DES CONCOURS PUBLICS À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



Source : MAAP-SAFSL

Les crédits de fonctionnement dévolus aux différentes actions pédagogiques (42,8 millions) augmentent de 14 %.

Les crédits consacrés à l'enseignement privé du temps plein et du rythme approprié augmentent de 5,8 % en 2009. Ils s'élèvent à 551,1 millions.

La prise en charge des salaires des établissements du temps plein représente 192 millions (stabilité par rapport à 2008). Les dépenses de fonctionnement des deux types d'établissements totalisent 359,1 millions et progressent de 9,7 %.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (76,3 millions) sont stables par rapport à 2008.

La dotation pour les bourses (73,9 millions) est constante par rapport à 2008 et les dépenses au titre du fonds social lycéen sont en repli de 400 000 euros.

**Les soutiens publics à la formation professionnelle** et à l'apprentissage s'élèvent à 22,3 millions. Ils **progressent** de 13,2 % en prenant en compte le CAS pension et de 15,6 % hors CAS pension.

Les aides de l'Etat (17 millions) sont stables. A l'inverse, celles de l'Union européenne (5,3 millions dont 4,8 millions pour la Réunion) sont multipliées par deux sous l'effet de la mise en œuvre des mesures du PDRH en faveur de la formation professionnelle des actifs agricoles.

En 2009, **les concours publics à l'enseignement supérieur** (251,4 millions) **augmentent** de 7,3 % (+ 17,1 millions). Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (217,3 millions) augmentent globalement de 8 %.

Les dépenses salariales et les pensions (162,3 millions) progressent de 5,9 %.

Les moyens de fonctionnement et d'équipement (55 millions) augmentent de 14,9 %. Cette progression résulte de divers travaux de réhabilitation.

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation de fonctionnement et d'investissement est stable à 23,9 millions.

Les aides en faveur des étudiants représentent 10,1 millions (hausse de 13,1 % par rapport à 2008).

**Les dépenses de recherche, développement et transfert de technologie** (810,4 millions) **augmentent** légèrement en 2009 (+ 1,5 %).

Les crédits abondés par le MAAP s'élèvent à 105,4 millions et progressent de 1,8 %. Ceux du ministère chargé de la recherche totalisent 704,9 millions et progressent légèrement (+ 1,4 %). Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (644,2 millions), le Cémagref (53 millions) et l'Afssa (7,6 millions). Ceux du MAAP sont mobilisés en faveur de l'Afssa (64,6 millions), du Cémagref (23,1 millions), de l'Inra (2,9 millions) et des centres techniques.

#### **DIMINUTION DES DÉPENSES DES SERVICES GÉNÉRAUX**

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère, de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM s'élèvent à 1,347 milliard. Elles reculent de 4,7 %, soit une baisse de 66,1 millions par rapport à 2008. Les dépenses en personnel et en fonctionnement du ministère (1,11 milliard) fléchissent de 2,9 %. Les moyens en personnel et en fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (230 millions) diminuent globalement de 12,3 %.

#### **Méthodologie**

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAP, dépenses du budget de l'UE dans le cadre de la PAC. Les aides des collectivités locales ne sont pas prises en compte.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées auprès des organismes payeurs ; les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et avantages fiscaux (tels les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires pour réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale.

#### **Pour en savoir plus**

Ce document présente une analyse synthétique des concours publics à l'agriculture en 2009. Une présentation plus détaillée et des séries détaillées de données depuis 1991 peuvent être consultées sur le site internet du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche <http://agriculture.gouv.fr/> à la rubrique « Budget-Soutiens publics/Soutiens publics agriculture ».



#### **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, SOCIALES ET LOGISTIQUES  
Sous-direction des affaires budgétaires et comptables  
Bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture

Conception et impression :



Octobre 2010

**LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE-ÉVOLUTION 2009-2008**

LES CONCOURS PUBLICS	2008	2009	2009 / 2008	Etat		UE	
				2009	2009 / 2008	2009	2009 / 2008
<b>Agriculture et territoires ruraux</b>	<b>11 428,8</b>	<b>11 983,7</b>	<b>4,9%</b>	<b>2 425,6</b>	<b>14%</b>	<b>9 558,1</b>	<b>3%</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>9 320,7</b>	<b>10 063,3</b>	<b>8,0%</b>	<b>1 264,5</b>	<b>51%</b>	<b>8 798,8</b>	<b>4%</b>
<b>Régulation des marchés</b>	<b>624,3</b>	<b>485,0</b>	<b>-22,3%</b>	<b>144,1</b>	<b>9%</b>	<b>340,9</b>	<b>-31%</b>
Restitutions à l'exportation	211,4	129,0	-39,0%	0,0	//	129,0	-39%
Dépenses d'intervention	96,2	80,1	-16,8%	0,0	-100%	80,1	-17%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	90,5	49,1	-45,7%	0,0	//	49,1	-46%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	226,1	226,8	0,3%	144,1	9%	82,7	-12%
<b>Aides liées aux produits</b>	<b>2 644,1</b>	<b>2 474,6</b>	<b>-6,4%</b>	<b>285,5</b>	<b>25%</b>	<b>2 189,1</b>	<b>-9%</b>
PMTVA	861,4	734,7	-14,7%	161,4	-2%	573,3	-18%
PSBM	0,0	0,0	-199,5%	0,0	//	0,0	//
Prime à l'abattage	182,3	152,9	-16,1%	0,0	//	152,9	-16%
PBC	71,5	67,5	-5,6%	0,0	//	67,5	-6%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 107,7	1 051,4	-5,1%	0,0	//	1 051,4	-5%
ADL	0,0	0,0	-686,5%	0,0	//	0,0	-687%
Autres paiement directs liés aux produits	421,2	468,1	11,1%	124,1	97%	344,0	-4%
<b>Maîtrise de l'offre</b>	<b>-379,0</b>	<b>376,7</b>		<b>26,7</b>	<b>-42%</b>	<b>350,0</b>	<b>//</b>
Aide au retrait des terres gel	10,9	36,5	236,5%	0,0	//	36,5	236%
Aide à la cessation d'activité laitière	45,8	26,6	-41,9%	26,6	-42%	0,0	//
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	77,3	73,0	-5,5%	0,1	-53%	72,9	-5%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	-513,0	240,6		0,0	//	240,6	//
<b>Paiements uniques</b>	<b>5 863,6</b>	<b>5 737,6</b>	<b>-2,1%</b>	<b>0,0</b>	<b>//</b>	<b>5 737,6</b>	<b>-2%</b>
<b>Organisation et modernisation des filières</b>	<b>122,2</b>	<b>99,7</b>	<b>-18,5%</b>	<b>38,4</b>	<b>-38%</b>	<b>61,2</b>	<b>2%</b>
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	82,9	67,0	-19,2%	17,1	-25%	49,9	-17%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	39,3	32,7	-16,8%	21,4	-46%	11,3	//
<b>Actions de promotion et qualité des produits</b>	<b>87,7</b>	<b>91,9</b>	<b>4,8%</b>	<b>65,4</b>	<b>-17%</b>	<b>26,5</b>	<b>197%</b>
<b>Aide alimentaire</b>	<b>75,8</b>	<b>114,4</b>	<b>50,9%</b>	<b>21,9</b>	<b>127%</b>	<b>92,5</b>	<b>40%</b>
<b>Gestion des aléas de production et allègement des charges</b>	<b>282,0</b>	<b>683,4</b>	<b>142,3%</b>	<b>682,4</b>	<b>142%</b>	<b>1,0</b>	<b>//</b>
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	90,7	555,5	512,6%	555,5	513%	0,0	//
Autres mesures	23,4	26,8	14,7%	25,8	10%	1,0	//
TIPP et TICGN	168,0	101,1	-39,8%	101,1	-40%	0,0	//
<b>Développement rural</b>	<b>1 678,5</b>	<b>1 486,2</b>	<b>-11,5%</b>	<b>820,2</b>	<b>-11%</b>	<b>666,0</b>	<b>-12%</b>
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	503,0	358,8	-28,7%	203,5	-33%	155,3	-22%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	69,2	81,9	18,4%	78,6	23%	3,3	-35%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	517,6	524,4	1,3%	234,7	1%	289,8	2%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	380,2	374,0	-1,6%	169,0	-3%	204,9	-1%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	51,9	87,3	68,0%	78,4	62%	8,8	152%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	98,7	4,2	-95,8%	0,3	-99%	3,8	//
Activités hippiques	57,9	55,6	-3,9%	55,6	-4%	0,0	//
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>429,6</b>	<b>434,1</b>	<b>1,0%</b>	<b>340,9</b>	<b>-5%</b>	<b>93,2</b>	<b>33%</b>
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	182,0	185,1	1,8%	185,1	2%	0,0	//
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	247,7	249,0	0,5%	155,7	-12%	93,2	33%
<b>Forêt</b>	<b>375,0</b>	<b>431,4</b>	<b>15,1%</b>	<b>393,5</b>	<b>24%</b>	<b>37,9</b>	<b>-34%</b>
Développement économique de la filière forêt-bois	42,5	112,4	164,5%	107,6	201%	4,8	-29%
Gestion du patrimoine forestier public	180,4	192,9	7,0%	192,9	7%	0,0	//
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	98,2	84,6	-13,9%	53,0	-14%	31,6	-14%
Prévention des risques et protection de la forêt	53,9	41,5	-23,0%	40,0	1%	1,6	-89%
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>2 286,0</b>	<b>2 347,8</b>	<b>2,7%</b>	<b>2 342,3</b>	<b>3%</b>	<b>5,5</b>	<b>118%</b>
Enseignement technique	1 233,3	1 263,7	2,5%	1 263,5	2%	0,2	//
Apprentissage, formation continue et autres	19,7	22,3	13,2%	17,0	-1%	5,3	108%
Enseignement supérieur	234,3	251,4	7,3%	251,4	7%	0,0	//
Recherche, développement et transfert de technologie	798,8	810,4	1,5%	810,4	1%	0,0	//
<b>Services généraux</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 347,8</b>	<b>-4,7%</b>	<b>1 344,2</b>	<b>-5%</b>	<b>3,6</b>	<b>67%</b>
Personnel	1 141,2	1 090,3	-4,5%	1 088,9	-5%	1,4	//
Autres frais de fonctionnement	272,7	257,4	-5,6%	255,3	-6%	2,2	46%
<b>TOTAL</b>	<b>15 503,7</b>	<b>16 110,7</b>	<b>3,9%</b>	<b>6 505,6</b>	<b>6%</b>	<b>9 605,1</b>	<b>2%</b>

Unité : million d'euros  
Source: MAAP - SAFSL